



PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL

DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT
2022 - 2030



”

Plus de valeur ajoutée,
pour une agriculture nombreuse,
diverse et multifonctionnelle !

6 enjeux

10 objectifs

52 fiches actions



D'UN PROJET AGRICOLE À UN PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Les années 2020 et 2021 nous ont confrontés à une crise sanitaire mondiale majeure, qui a bousculé bien des certitudes sur le fonctionnement de nos sociétés modernes et leurs rapports à l'alimentation, tout en fragilisant dans le même temps les dynamiques collectives, victimes indirectes des mesures successives d'isolement ou de «distanciation sociale» mises en place pour enrayer la pandémie.

Ces bouleversements surviennent dans un contexte déjà largement incertain, marqué par l'accélération des changements climatiques et environnementaux, une situation géopolitique qui voit s'accroître les tensions voire les oppositions entre différents modèles de développement, et des évolutions sociétales qui interpellent parfois brutalement notre agriculture, qu'il s'agisse du rapport au milieu naturel, de pratiques culturelles ou d'élevage.

Fort de ce constat, il est apparu nécessaire de revoir le Projet Agricole Interdépartemental du Doubs et du Territoire de Belfort, dont la dernière actualisation datait de 2016. Outre la volonté de relancer la dynamique autour d'un projet collectif qui a toujours porté l'agriculture de nos départements, cette révision du PAI répond à trois objectifs principaux.

3 objectifs principaux



Prendre acte d'une orientation agricole déterminée par la réponse aux attentes des consommateurs, qui se veulent de plus en plus acteurs de leur alimentation.



Réaffirmer une ambition partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires de l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort.



Actualiser les objectifs opérationnels au regard des nouveaux enjeux.

LES 6 ENJEUX DU PAAI

01

LE PARTAGE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES...

entre les productions agricoles, les activités agricoles et non agricoles, et avec les résidents.

Il se décline à travers :

- ▶ La gestion du foncier
- ▶ La préservation des ressources en eau
- ▶ La prise en compte des attentes sociétales

02

L'INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOS SYSTÈMES AGRICOLES...

qui implique une adaptation des systèmes pour contribuer à :

- ▶ La résilience des exploitations
- ▶ L'atténuation du changement climatique

03

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT...

par une agriculture vertueuse d'un point de vue environnemental, et qui contribue à :

- ▶ La quantité et la qualité de la ressource en eau
- ▶ La maîtrise des flux admissibles
- ▶ Le développement de l'agroécologie et de l'agroforesterie
- ▶ Un développement soutenable et au maintien de la biodiversité
- ▶ L'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations agricoles

04

LE RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE PAR LA RELOCALISATION DES CIRCUITS DE PRODUCTION...

qui doit se traduire par :

- ▶ Le développement des productions locales
- ▶ L'accroissement de l'autonomie alimentaire des territoires
- ▶ Le respect des producteurs et de l'environnement

05

LE MAINTIEN D'UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE...

synonyme de :

- ▶ Renouvellement des générations
- ▶ Maintien du plus grand nombre d'exploitations
- ▶ Un maximum d'actifs et chefs d'exploitation, ayant une bonne qualité de vie dans un environnement sécurisé
- ▶ Maintien d'une installation dynamique et réfléchie
- ▶ Maintien d'une agriculture de type familial
- ▶ Avoir des exploitations viables et vivables
- ▶ Préserver la valeur ajoutée du territoire
- ▶ Agriculture plurielle et diversifiée
- ▶ Innovation et nouveaux modèles

UN MODÈLE SOCIAL D'AGRICULTURE...

autour de l'agriculteur-exploitant, qui implique :

- ▶ L'autonomie de décision
- ▶ Le maintien du pouvoir décisionnaire sur le territoire, de la gouvernance locale
- ▶ L'engagement du plus grand nombre
- ▶ Le maintien d'une vie sociale, éviter l'isolement
- ▶ Le développement des services de remplacement et de l'emploi partagé
- ▶ La formation tout au long de sa carrière pour s'adapter

LES 10 OBJECTIFS DU PAAI



Une agriculture organisée dans un environnement contraint, et limitant des impacts sur cet environnement.

Objectif 01 : Partager une politique foncière volontariste au service des objectifs du PAAI.

Objectif 02 : Poursuivre sur la voie de l'efficacité environnementale.

Objectif 03 : S'adapter au changement climatique et contribuer à son atténuation.



Une structuration et un développement d'une économie agricole durable

Objectif 04 : Accompagner les projets de transmission et d'installation afin de poursuivre une dynamique de renouvellement forte

Objectif 05 : Soutenir et conforter le développement de filières durables

Objectif 06 : une diversification durable des productions et des activités à l'échelle des exploitations comme des territoires



Un rôle renouvelé de l'agriculteur-exploitant et de l'agriculture sur le territoire local

Objectif 07 : un développement de la RSE agricole et de l'implication locale de l'agriculteur, dans la vie, le dynamisme et les projets de son territoire, ensuite par un travail sur le bien-être des exploitants.

Objectif 08 : Accompagner les agriculteurs pour accroître leur bien-être.

Objectif 09 : une communication poussée sur le monde agricole et une valorisation de ses métiers.



Une articulation des objectifs du PAAI autour des notions clés d'efficacité et de résilience.

Objectif transversal 10 : Rechercher l'efficacité et la résilience des exploitations.



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT



**TERRITOIRE
DE BELFORT**
Le Département



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat du PAAI

**Chambre Interdépartementale d'Agriculture
Doubs - Territoire de Belfort**

130 bis rue de Belfort, 25021 Besançon

chambagri25@agridoubs.com

03 81 65 52 52